

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 15/2012

Crédit d'étude

Réaménagement de l'accès au centre commercial Migros

et

Cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos) jusqu'au
Centre sportif du Marais

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président, Daniel Dupasquier,
- ses membres, Ornella Morier, Philippe Muggli, Henri Pisani et Patrick Oppliger

s'est réunie le lundi 16 avril 2012 en présence de Monsieur Edgar Schiesser Syndic, accompagné du conseiller municipal, Monsieur Denis Favre afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le 25 avril 2012 afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

L'analyse de la commission s'est fondé sur :

- le préavis municipal
- la convention signée en date du 8 février 2011 entre notre commune et la Société Coopérative Migros Vaud
- le rapport technique du 16 mars 2012 du bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA sur l'inspection du pont de Félezin
- les renseignements complémentaires obtenus lors de la séance du 16 avril 2012

Préambule

Cette demande de crédit d'étude s'inscrit dans le cadre de la rénovation du centre commercial de la Migros et plus précisément des travaux pour le réaménagement des accès au magasin. Nous notons la volonté de la municipalité de limiter les nuisances pour notre population par les mesures suivantes :

- réaliser un aménagement de l'accès au centre commercial permettant de réduire le plus possible le trafic en direction du village,
- de favoriser la mobilité douce (piétons et vélos) en direction du centre sportif du Marais,
- et enfin d'assainir le pont « en Félezin ».

Dans ce contexte, la Commission des finances, fidèle à son rôle, s'est attachée à l'examen des aspects financiers du préavis et des travaux prévus, sur les points suivants :

- a) le montant du crédit d'étude
- b) le choix du prestataire de service
- c) le montant prévu des travaux
- d) la participation au financement de la Migros

a) Le montant du crédit d'étude

Le montant du crédit d'étude de CHF 160'000.00 ressort du devis établi par la société Schopfer & Niggli SA. Cette société a participé aux pré-études et études réalisées par la Migros. Elle est donc parfaitement informée des problématiques et besoins de notre commune. Sans être mentionné, nous considérons que ce montant s'entend TVA comprise.

Nous relevons que le montant nous paraît adapté par rapport à l'importance des travaux à effectuer et des enjeux.

b) Le choix du prestataire de service

La municipalité entend confier cette étude au bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA. Elle motive son choix par les arguments suivants :

- l'entreprise choisie est connue pour son expertise et a déjà travaillé pour notre commune
- elle connaît parfaitement le dossier par les études faites pour le compte de la Migros et pour la commune de Romanel

Nous rappelons que votre commission recommande de procéder à un appel d'offres dans le cadre de l'attribution de ses mandats. Cette procédure étant la seule qui permet de valider valablement une offre.

c) Montant prévu des travaux

Les travaux envisagés sont prévus dans le budget des investissements 2011-2016 de la manière suivante :

- Réaménagement de la sortie Migros/Trottoir Marais CHF 1'800'000.00
(A déduire la participation de la Migros) CHF 950'000.00
- Assainissement du Pont « en Félezin » 40 t. CHF 1'000'000.00

Nous relevons que le rapport technique établi par Schopfer & Niggli SA prévoit un coût de l'ordre de CHF 450'000.00 + TVA pour l'assainissement du pont en Félezin. Le montant des travaux devrait par conséquent être inférieur à celui mentionné dans le budget.

d) Part du financement assurée par la Migros

La part du financement des travaux par la Migros a fait l'objet d'une convention datée du 8 février 2011. Les points essentiels sont les suivants :

- Participation de la Migros pour un montant forfaitaire de CHF 950'000 sur un total des coûts estimé de CHF 1'300'000,
- La Migros ne participe pas aux frais d'assainissement du Pont « en Félezin »,
- La commune renonce au montant de CHF 100'000, paiement auquel Migros s'était engagée afin de participer à l'élargissement du chemin de la Sauga,
- Tous les travaux d'entretien et de renouvellement des accès au centre commercial seront à la charge de la Commune dans le futur,
- L'entrée en vigueur de la convention dépend notamment de l'octroi par le Conseil communal de Romanel du crédit nécessaire pour la réalisation des travaux prévus dans la convention.

Cette convention nous a interpellés sur plusieurs points. Nous souhaiterions partager avec vous nos réflexions.

A titre de préambule, il y a lieu de souligner que pour un centre commercial, l'emplacement, les places de parc et les accès au magasin sont d'une importance stratégique. Nous relevons par ailleurs que pour notre commune et sa population un hypermarché représente une importante source de nuisance et organisée en coopérative la Migros représente une faible source de revenus pour la commune.

Nos interrogations sont les suivantes :

- La participation financière de la Migros est-elle équitable par rapport aux enjeux stratégiques pour un centre commercial ?
- Pour quelle raison l'assainissement du pont qui fait partie du chemin d'accès au magasin ne fait-il pas partie de l'enveloppe de répartition entre la commune et Migros ?
- Enfin est-il raisonnable de s'engager à prendre désormais tous les frais d'entretien et de renouvellement des accès au centre commercial ?

En synthèse, nous estimons que le crédit d'étude tel que souhaité par la municipalité est justifié. Nous souhaitons dans son futur préavis sur les travaux que la municipalité réponde à nos interrogations sur le financement.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et sans amendement le préavis 15/2012 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 15/2012 adopté en séance du 2 avril 2012
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

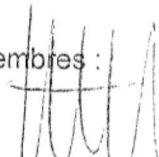
1. d'accorder un crédit de Fr. 160'000.-- pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec le réaménagement de l'accès du centre commercial Migros et la création d'un cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos) jusqu'au centre sportif du Marais.
2. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.
3. d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le Cpte 420.3316 "Amortissement d'autres dépenses", sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 25 avril 2012


Le rapporteur:

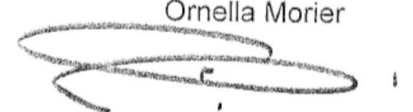

Patrick Oppliger

Les autres membres :


Daniel Dupasquier


Philippe Muggli


Ornella Morier


Henri Pisani